AFFAIRE n° 19

O B J E T : Construction de 6 classes maternelles à la BRETAGNE
- approbation du dossier technique
- autorisation de lancer l'appel d'offres

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 AVRIL 1979, vous avez approuvé à l'unanimité le programme de construction d'un groupe scolaire de 6 classes maternelles à la BRETAGNE.

Ce projet étant actuellement terminé, afin de permettre la construction de cette opération, je vous demande Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier technique

- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux à traiter avec l'entreprise présentant la proposition la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

Puis, il lit l'avis des Commissions :

"Les commissions demandent que la nécessité de construire ces classes soit étayée par une étude chiffrée des besoins du secteur".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU - Depuis la réunion, nous avons reçu la réponse de l'Inspection des Ecoles Maternelles, et on a constaté qu'il y avait dans ce secteur des enfants nés en 1975 et 1976 qui n'étaient pas scolarisés. Il y a donc nécessité de construire cette école maternelle, mais beaucoup de parents inscrivent leurs enfants dans des écoles maternelles du Centre Ville, où les structures d'accueil sont plus favorables. Une étude devra donc être faite sur l'opportunité de la construction de cette école.

Mise aux voix, la question est ADOPTEE A L'UNANIMITE

VU - St Denis le 17 Janvier 1980.
P/ Le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé Patrice Magnier
Pour Copie Certifiée Conforme
P/ Le Préfet
Le Chef de Bureau délégué
Signé Jacques Lacoste